

Séance du 20 décembre 2023

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Échevins ;

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A.,
POTENZA D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

Le Conseil communal,

Délibérant en séance publique ;

Attendu que le budget de l'exercice 2024 mentionne des crédits affectés comme précisés ci-après :

- Travaux de maintenance de la centrale de repassage (climatisation)
- Acquisition de matériel informatique
- Acquisition de matériel informatique (élections)
- Acquisition de matériel informatique pour le service population (passeports + carte d'identité)
- Acquisition de logiciel informatique (titres-services)
- Travaux de maintenance pour le Musée (carports)
- Libération des participations IPALLE
- Travaux de réparation de la plate-forme
- Travaux de maintenance bâtiment jaune (remplacement porte de secours)
- Travaux de maintenance au COP (remplacement porte d'entrée)
- Acquisition de caveaux (ossuaires)
- Travaux de distribution d'eau (BLA)
- Acquisition d'une remorque tri-benne
- Travaux de maintenance extraordinaire sur le camion Volvo
- Acquisition de signalisation routière
- Travaux d'aménagement dans les églises
- Travaux de maintenance de la cabine haute tension (Acomal)
- Travaux de maintenance de la chambre froide (Acomal)
- Travaux de voirie (files d'eau, trottoirs,...)
- Travaux d'aménagement de terrain Moulin de BLA (portail)
- Travaux d'aménagement du bâtiment communal sur le site du Charbonnage
- Travaux d'aménagement du bâtiment communal sur le site de la Forge (toiture)
- Travaux d'abattage d'arbres
- Travaux de plantations aux bois communaux (Rue du Marais)
- Travaux d'aménagement préparatoires des bâtiments communaux (projet CENEO)
- Travaux d'alimentation en gaz (école Négresse) ;

Dépenses à caractère extraordinaire dont les voies et moyens de financement seront constitués par emprunt, par escompte de subvention, par subside ou par l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire, comme stipulé au tableau annexe ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution pour ce qui concerne les marchés publiés dont l'invitation à remettre offre ou la publication de l'avis de marché est lancée avant le 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relatives aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution pour ce qui concerne les marchés publiés dont l'invitation à remettre offre ou la publication de l'avis de marché est lancée à partir du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition fondée du Collège communal ;

DECIDE par...

Art. 1^{er}: D'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau en annexe.

Art. 2.: De choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau et d'en fixer les conditions.

Art.3: De confier au Collège l'attribution de ces marchés et le paiement des dépenses subséquentes.

Art.4: La présente délibération sera remise aux services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN